

CA du 11 mars 2011 (Salle des thèses, 14h15 -)

Ordre du jour:

- approbation du PV de CA du 28 janvier 2011
- information du président sur une mesure de police prise à l'encontre d'une étudiante
- politique de développement durable
- point sur les opérations immobilières du campus
- point sur les travaux du GT inter-universitaire (structuration de l'ESR en région)
- questions diverses (convention de l'Artois avec la Catho sur les Master Enseignement)

approbation du PV de CA du 28 janvier 2011

Quelques demandes de modifications mineures.

Vote: Pour: 17, Contre: 0, Abstention: 1 (1 ne prend pas par vote).

information du président sur une mesure de police prise à l'encontre d'une étudiante

(cf. Note d'information). Première fois que ce type de situation se produit sur le campus. Mesure d'interdiction d'accès au locaux de l'université pour l'étudiante concernée, commission de discipline et action pénale.

politique de développement durable

Nina hauteker: (cf. Document préparatoire pour la présentation).

Origines de la politique DD: GT Développement Durable (GT DD), puis vote lettre de cadrage en CA, enfin début de mise en oeuvre.

Actions menées: favoriser la biodiversité (abandon produits phytosanitaires, pâturage écologique, inventaire de la biodiversité), lutter contre le réchauffement climatique et les pollutions (limitation de l'emprise, réalisation de différents diagnostics (performance énergétique, bilan carbone, diagnostic des eaux), gestion des déchets (déchets dangereux, campus propre), réalisation d'une enquête déplacement.

Formation et sensibilisation au DD: formations liées au DD et opérations de sensibilisation.

Politique sociale et politique de recherche (GIS NpdC sur la biodiversité, IrePSE, Chevreur)

Ancrage territorial (participation au GT DD du Conseil Régional et comité DD de la CPU)

Perspectives et plan d'action 2011

Inscription de la démarche DD sur le long terme (instruments de suivi et d'évaluation, inscrire le DD dans le schéma directeur immobilier et d'aménagement du campus)

Favoriser la biodiversité: poursuite et extension du pâturage, accompagner les projets étudiants en lien avec le DD, figer les espaces naturels à conserver, plantation d'arbres en compensation, achat d'un désherbeur thermique

Lutter contre le réchauffement climatique et les pollutions: suivi diagnostic DPE et eaux, réalisation enquête déplacement et bilan carbone, poursuivre la participation aux négociations sur le projet Grand Stade et Plan Campus

Formation et sensibilisation au DD: UE transversale sur le DD, opérations de sensibilisation et de communication

Mise au point d'une politique d'achats exemplaires

VD: enquêtes eaux, bilan carbone, bilans seront communiqués en CA.

NH: il y aura communication, mais pas de vote. Utilisation qui en sera faite sera discuté en CA.

CV: pour le DD recrutement d'un CDD pour 1 an, c'est pas très durable ... on sensibilise les personnels, mais quid des sociétés externes qui interviennent sur le campus.

NH: fait partie de la politique d'achat, mise en place de critère.

Marie-Dominique ?: ex: utilisation de l'eau dans le cadre d'un chantier, contraintes sont précisés dans le contrat, éléments qui peuvent entrer dans une politique globale.

FG: Je souhaite que l'on conclut les documents de politique générale par un calendrier et des éléments chiffrés.

NH: c'est le but d'un agenda 21.

JR: 3ième enquête déplacement à laquelle je réponds, qu'est-ce qui est devenu des autres ? Je m'inquiète sur la mise en oeuvre concrète des éléments de politique générale. Parfois, dichotomie importante entre la volonté affichée et l'application.

NH: on va essayer de garantir cette bonne transcription, mais c'est sur une longue échelle de temps. Ancienne enquête, pas forcément bien concues et besoin de chiffres récents, notamment pour négocier avec Transpole.

YS: Je m'interroge sur le positionnement de la Commission d'Aménagement du Campus (CAC) et du GT DD ... Est-ce que la CAC ne devrait pas se réunir plus souvent en ces temps de Plan Campus/Grand Stade, et surtout en étant élargie aux membres du GT DD (en tant qu'invités) ?

HN: dernière réunion de la CAC a fonctionné selon ce principe.

NP: remarque peut-être un peu critique, on voit que c'est une politique dominé par aspects environnementaux et peu d'aspects sociaux.

CV: vu que tu étais consulté pour le plan campus, pas compris le paragraphe 3.3.3 de demande de participation du VP DD au comité de suivi "sera indispensable". Tu n'y participes pas ? Tu souhaites y participer ?

NH: effectivement, le texte n'est plus à jour sur cet aspect car j'y participe.

PR: ex: STIC/Soft, on réaménage au lieu de construire un nouveau bâtiment. Sur Plan Campus, on a privilégier le réaménagement. Aussi parce que les destructions peuvent être très coûteuse et l'on souhaite tenir compte des différents aspects. Dimension DD systématiquement mise en avant dans le Plan Campus.

point sur les opérations immobilières du campus

(raté une partie de la présentation) en train d'étudier la réalité des usages de notre patrimoine. Une partie de notre patrimoine qui est excédentaire et ceux que cela soit les critères du Ministère ou d'autres bureaux d'études. Ces m2 en trop nous coûtent. Classer les bâtiments sur ce que l'on va faire à 10 ou 15 ans de notre patrimoine.

RL: intéressant restructuration recherche STIC, on va mettre le P2 (LAGIS, L2P) et M3, le tout dans une partie du bâtiment D, cela semble un peu contraint. Que fait-on de ces bâtiments dans ce cas ?

BB: P2 a un faible taux d'occupation (moins de 50%). Porté un projet de réhabilitation dans le cadre du Plan Campus, mais en contre-partie on doit dire ce que l'on fait des surfaces récupérées. Nous devons présenter un projet très clair au Ministère. P2 va rester des activités aux enseignemnets d'électrotechnique. Arriver à une concentration sur deux bâtiment au lieu de 3. Pour ce qui est du M3, on ne libérera que l'extension. Stratégie de la localisation de tous les locaux "d'informatique" de l'université. Réorganisation du bâtiment M5. Projet d'avoir un ou deux bâtiment consacré à l'enseignement de l'informatique, extension du M3 aura cette fonction.

PR: on a un pb de gestion des surfaces. Ex: grands amphis sous utilisé, mais difficile à transformer ... tout un travail a été fait, 1ère étape, on a l'état des lieux, les surfaces qui existent et on est en train de quantifier leur utilisation (d'ici à l'été). Problème aussi des variations importantes des répartitions d'étudiants dans les différentes formations. On est pas toujours dans une utilisation très raisonnée de nos surfaces. Besoin d'être beaucoup plus en connaissance des surfaces que nous avons et de leurs usages pour mieux les exploiter.

IS: sur pôle STIC, tout ce qui hard (IEMN) sur soft (LAGIS sur 3 sites, L2EP sur 3 sites, LIFL sur 3 sites), nuit à la mutualisation et à la visibilité, et chercheurs ne se retrouvent pas dans un même lieu non plus. Travail à un rapprochement réel entre le LAGIS et LIFL scientifiquement et aussi de plateformes mutualisées.

CV: va-t-on nous faire voter la dévolution du patrimoine et revendre des bâtiments à terme.
PR: premier temps de la réflexion, adapter notre patrimoine à nos besoins. Si on a des surfaces en trop, deux types de raisonnement: si en fin de vie, qu'en fait-on (déstruction / rénovation), ou bâtiment sans usage. Dévolution du patrimoine: est-ce que l'université prend en charge la totalité de ce patrimoine, qu'est-ce que l'Etat nous donne en bon état. Inquiétude, notre patrimoine est tellement important et ancien que les besoins de rénovation sont énormes. Pas dans une logique de dévolution du patrimoine. On a écarté cette hypothèse. Et lorsque l'on regarde les universités pilotes sur ces opérations, cela nous laisse perplexe. Etat se basera sur le nombre d'étudiant, pas sur les surfaces ...

PS: convention entre Etat et PRES sur prise en charge du loyer du PPP. (pas eu le temps de tout prendre).

PR: non pas dans le cadre d'un Plan Campus avec placement des intérêts pour payer les loyers. C'est l'Etat qui paie le loyer.

YS: Petite remarque: sur extension M3 ce sont des bureaux ! Même en cassant des cloisons la profondeur permet difficilement de faire des salles TP ... Serait plus simple de faire cela dans l'ex bâtiment des DESS qui n'est pas trop éloigné du M5. Pour la recherche, on libère l'IRCICA ?

IS: notion de projets pour INRIA et IRCICA. La grande masse resterait sur bâtiment D.

YS: Demande la diffusion aux élus du CA des conventions en cours de constitution concernant le Grand Stade. Puisque le PRES porte ce qui touche aux Plans Campus (même Valenciennes, non ?), je demande à ce que le PRES mandate un cabinet spécialisé pour faire une analyse de ces conventions. Je compte sur le Président et nos deux représentants (Pierre Louart et Yves Noël) pour porter cette demande à la présidence du PRES.

PR: totalement opposé à ce que le PRES se préoccupe de cette histoire. LMCU mandate le cabinet mais nous travaillons directement avec eux, tant que la convention en nous convient pas elle sera réécrite.

YS: Très surpris par le dernier paragraphe la note du point d'étape (cf. Document préparatoire). Quel rapport de causalité entre ce constat et l'opportunité de demande de dévolution du patrimoine immobilier ?! => J'ai eu la réponse explicite par le Président en conseil sur la non demande de dévolution aurait préféré que la formulation du document préparatoire soit plus explicite.

JR: question de C. Vieren sur

PR: c'est une bonne question.

BB: question des desiderata des usagers.

JR: pas forcément car pour le CERLA.

PR: oui, c'est une vraie question, on va y répondre.

PS: lorsqu'il y a nouvelle construction, on est obligé de construire du parking.

RL: ce n'est pas dans les 300m que l'on doit avoir du stationnement ?

PS: à vérifier, dépend du PLU.

CV: intervention sur la partie biologie. Il y a un GT avec des utilisateurs, avec les directeurs des laboratoires, de composantes ... plusieurs réunions, conception de projets (serres, animalerie), tout roule, jusqu'à une réunion le 2 février et brusquement une note et on découvre une réaffectation du SN4 avec déplacement de laboratoire. Interpelle la façon de procéder, lorsqu'il y a un GT, si on veut discuter d'une réaffectation doit se faire dans le GT. A été très mal pris. Motion demande à ce que le travail revienne dans le GT.

PR: j'ai visité hier le SN4, il y a une équipe au RDC et au 2ième, un certain nombre de travaux de mise en sécurité (hottes modernes et électricité) ont été effectués. Pour autant, le 3ième étage quasiment vite, pour le 4ième étage les conditions de travail sont tout à fait anormales. A un moment donné, laboratoires et UFR devraient travailler à un usage plus cohérent des surfaces mises à disposition. Embêtant d'être toujours dans la critique, alors que l'on avance sur des problèmes anciens (animalerie, serre ...). Commence à être un peu agacé des atermoiements car messages lancés au niveau de la biologie (UFR et labos). On prend acte du problème, mais lorsque les motions sont votées, que les équipes disent vraiment le travail qui a été fait.

CV: pas parce que je suis élu biologiste, je ne représente pas la compétence. Ce que je dis simplement, cette proposition de réaffectation du SN4 aurait dû être discutée dans le GT. Pourquoi arrive-t-on à cette situation ?

Pauwels: ce n'est peut-être pas nécessairement ce que l'on souhaitait, c'est de 2ième ou 3ième déménagement que l'on fait ...

PR: on regarde les besoins et les solutions possibles, et on tranche. On a donné des solutions partielles, il reste un problème à traiter et on va le traiter.

VD: question de l'utilisation du P2-3-4. Et sur le learning center que le projet soit confié à des élèves de l'ENSAPL ?

PR: c'est pour donner des idées.

BB: pour P2-3-4, phase de diagnostic, on ne peut pas encore évaluer les taux d'occupation. Pour learning center se sont des agitateurs de neurones, ils ne vont pas répondre au concours, mais nous sont très utiles.

point sur les travaux du GT inter-universitaire (structuration de l'ESR en région)

Bref rappel: seul lieu d'échange direct entre élus des 6 universités publiques, crucial en ces temps de LRU où la concurrence est latente voire explicite (cf. mastérisation).

Sur fonctionnement: ordre du jour décidé par les élus. Ex: lors de la dernière réunion, j'ai présenté une synthèse sur le PRES qui n'aurait pu se faire sans les contacts directs entre élus (au passage à souligner la réactivité du PRES sur les demandes d'informations). Pour la prochaine réunion, il y aura un aperçu sur l'offre de formation et la question de la spécialisation. Pour revenir à la synthèse du PRES, une partie porte sur les propositions d'évolution du PRES, je sollicite donc tous les élus du CA et des conseils centraux sur cette question pour que l'on avance concrètement sur une réforme du PRES.

En parallèle, un site avec des informations accessibles aux membres GT (voir aux élus des conseils centraux) et une liste de diffusion ont été mis en place pour faciliter le partage et la diffusion

d'information entre les élus des 6 universités (ne serait-ce que. Ce groupe constitue concrètement un des rares lieux d'échange entre les élus, il est important que l'on soutienne cette démarche.

Quand même des questions qui se posent:

- absence de participation du VP CA de Valenciennes, positionnement très en retrait du VP CA de Lille 2.
- demande de réactivation du groupe CEVU pour étude de l'offre de formation puis de la question de la maîtrise.
- demande de pérennisation de ce groupe en septembre, mais en respectant le mode de désignation effectué à Lille 1 qui permet la représentativité des CA car avec les élections qui approchent, cela risque de bouleverser les postures des directions d'universités ...

NP: préciser que le groupe de travail se centre sur un périmètre public et laïque. Ne se centre pas seulement sur le PRES, mais sur la constitution d'une université publique régionale. Il y a certes la question du PRES, mais il faut avancer sur la question de l'

PR: sur Valenciennes, j'en parlerai avec le Président de Valenciennes. Sur pérennité des groupes, je n'ai rien contre.

questions diverses (convention de l'Artois avec la Catho sur les Master Enseignement)

CV: remontée de personnels contractuels qui n'ont pas eu le versement de leur salaire et ont du demander des aides pour pallier à cette situation.

PS: les HC de janvier ne serait pas payé en janvier, mais en février. Ne concerne que 157 personnes. Notre objectif est de payer tous les agents qu'ils soient titulaires ou contractuels tous les mois. Entre décembre et janvier, on a eu une mutation extrêmement importante comme une organisation en connaît peu dans son existence. Dire que l'on a pas payé des contractuels remet en question les efforts fait par le service pour que cette bascule se passe dans les meilleures conditions possibles. En janvier nous avons traité 15113 mouvements de paie, ce n'est pas rien. Au total, on a très peu de problème, à ma connaissance 5 cas, 1 cas BIATOS et 4 EC ou assimilé pour lesquels on a eu un problème technique dont la cause objective est due à une erreur Lille 1, 15 pb dues à la TG (codification) et 20 (?) sur des situations connues en court de mois. Soit 5 problèmes sur 3115 personnes concernées. Problème des personnes qui n'ont pas reçu leur salaire, problème vient d'une erreur de codification avec la TG (qui a changé aussi de SI), les problèmes se sont posés pour les personnes payées au forfait. Si les personnes ne font pas connaître le problème, on n'a pas le retour en instantané, cela passe par la TG, la Banque de France et la banque du destinataire. Les reprises d'acomptes se font par semaine.

PR: Des personnes n'ont pas été payé, même si c'est limité, on ne peut réagir que dès que l'information nous remonte. Seul moyen, c'est de nous remonter l'information au plus tôt que l'on puisse réagir le plus rapidement possible. Peut-être que cela conduit à mobiliser des systèmes d'avance ou d'aide sociales, mais nous avons réagi dès que nous avons été informé.

BD: trouve dommage que cette intervention arrive sous cette forme au CA. Difficile de gérer la gestion des payes, pense que la remarque aurait du être faite autrement sur la forme et au CA. Sur le fait que les gens soient mis au courant de la bascule se fasse, il y aura toujours des cas et des problèmes, les gens doivent se manifester.

YS: Sur les ME, il y avait un accord des 6 universités. En novembre, la présidence de l'Artois a signé un avenant à une convention avec la Catho qui inclu les Master Enseignement sans que nous ayons été consultés et il semblerait aussi sans que leur CA la valide. Demande à ce le prochain CEVU traite de cette question et de la situation sur la formation des maîtres. Je demande à ce que

l'on menace la présidence de l'Artois d'une action au Tribunal Administratif si l'avenant à la convention n'est pas abrogé.

PR: sur le fond, on a passé ensemble une convention qui avait pour objet que nous pilotions en commun la formation des maîtres entre les 6 universités publiques. Etions d'accord pour que l'Artois porte la formation des Professeurs d'Ecole et que chacun de façon cohérente porte prioritairement pour les universités qui organisaient les CAPES, portent les parcours de Master de la formation des professeurs des collèges et lycées. On cherchait à préserver l'IUFM dans sa fonction d'accompagner la formation des PE et C et L, on considérait que l'IUFM, même si il était attaché formellement à l'Artois était en situation d'accompagner la formation des maîtres des 6 universités publiques.

Un avenant a été passé, sur le Professorat des Ecoles, nous aurions dû être consulté car il y a pilotage régional sur cette question. Sur le reste il y a des avenants qui relèvent de Master Enseignement, et là il concerne les formations portées par l'Artois.

Qu'il y ait des conventions avec la FUPL, nous avons ce type de convention, ne me gêne pas particulièrement, sauf si elles sont bien cadrées.

Réunion le 21 mars des présidents et VP CEVU sur cette question.

YS: Précision: j'ai la convention sous les yeux, il y a le ME Physique/Chimie !

PR: Même si il y a portage par une université, il doit y avoir discussion et décision au niveau régional. Très clairement l'université d'Artois n'a pas respecté cet accord.

JD: Quand on décide de faire une convention avec la Catho on vérifie un certain nombre de choses, est-ce que les conditions sont réunies pour qu'elle puisse réaliser cette formation. Pour ce qui est des Maths, les collègues n'ont même pas été informés de cette convention.

YS: 3 des Masters sont de Lille 1 ! L'Artois ne peut s'engager ainsi sans notre avis !

PR: si cet accord n'est pas respecté, j'ai la possibilité de le dénoncer. Mais avant, je ferai ce qui est possible pour que nous débouchions sur une situation satisfaisante pour toutes les universités publiques.

—

CAR sur le référentiel des tâches aspects responsabilités administratives et recherche

PR: revue à la hausse des responsabilités recherche, suite aux remarques dernier CAR et autres remontées que nous avons eues.

RL: aimerait que l'on discute de façon plus générale. Problème de présentation et de communication. Le temps de travail qui est réellement fait par les collègues qui est beaucoup plus important et ensuite ce que l'on peut se permettre de payer. C'est un gros travail. Suis sensible à ce qu'il y ait deux colonnes, le travail que cela représente et ce que l'on peut payer.

JR: proposition faite pour les directeurs de labo, ait du mal à comprendre que l'on ne prenne pas en compte le nombre de personnels présents dans le labo. Pas pareil d'avoir que des EC et un autre avec des ingénieurs, plateformes, etc ...

PR: rappel que le calendrier est un peu compliqué: mise en place du référentiel et ensuite détermination équivalent horaire. Doit être bouclé avant juin pour que cela soit prêt pour l'an prochain.

CV: il y a un volume affecté au directeur de laboratoire, est-ce qu'une partie peut-être reversé à des directeurs adjoints.

IS: j'ai intégré cette info là où j'ai eu des retours.

JD: pense que nous sommes des EC avons différentes tâches qui font partie du boulot. On a décidé qu'il y a un certain nombre de responsabilités que l'on souhaite reconnaître et attribuer une décharge ou une prime. On aurait pu lister toutes les activités que l'on souhaite reconnaître, ensuite des poids sur les activités, ensuite on décide de l'argent que l'on veut mettre là dessus et ensuite on répartit. Pense que c'est ce qui faudrait faire, mais n'est pas ce qui a été fait. Quelques repères: VP 3 conseils, directeurs de grosses/petites composantes/laboratoires, et par rapport à ces repères on cale les autres responsabilités. Si on fait cela, on arriverait à quelque chose de plus satisfaisant. Méthode que je suggère. Ce qui est présenté là ne me semble pas équitable, donc je voterai contre. Travail un peu mieux fait côté pédagogique, arrivé à peu près à un équilibre avec moins de distorsion.

PR: d'accord avec beaucoup de choses que tu indiques, mais lorsque l'on a voté le référentiel en novembre 2010, nous avons traité un cadrage en annexe de tous les types d'activités sur lesquelles il y avait des fourchettes. Toutes nos propositions restent dans ces fourchettes. Sur recherche, nous n'avons pas pris en compte la gestion des fédérations, il faudrait réintroduire cela dans la liste des tâches reconnues.

PR: pense que l'on a un système de cadrage des heures complémentaires, limitation pour les personnes n'ayant aucune responsabilité et limite de 192h, sauf autorisation président. Mon autorisation porte sur l'avis du conseil de composante. A certains endroits, les HC sont un élément du fonctionnement de la composante (sous-encadrement). Ne pas généraliser le mécanisme de manière absolue sans prendre cela en considération.

JFP: intervenir sur la recherche, sur les directeurs de laboratoires, partir sur l'idée d'une décharge qui inclue la décharge du directeur adjoint. Si il estime qu'il n'a pas assez, il demande à son conseil de laboratoire une décharge qui compense les enseignements à l'UFR. Estime que le conseil de laboratoire peut affecter une décharge supplémentaire.

PR: ou faire une proposition au président car il faut que cela soit réguler.

JFP: par rapport aux instituts, mon travail de directeur de laboratoire prend bien plus que celui de l'institut. Pas comparable. Aimerais que l'on ne vote pas sur des noms.

PR: on constate parfois qu'il y a des dossiers "survalorisés".

PR: soit CA se prononce sur des responsabilités et une enveloppe. Mais de toutes façons, le Président arrête une liste nominative. Liste nominative n'ont pas à être diffusé largement, mais doit être accessible au CAR.

YS: Peut-on avoir les noms des responsables des différents instituts car cela n'apparaît pas pour tous les instituts dans le tableau sauf erreur de ma part. Sur directeur de l'IEMN, c'est un personnel de Lille 1 ? Parce que si il est personnel de l'ISEN, cela me gênerait que l'université paye sa décharge !

YS: Souhaite revenir sur la question de la transparence. Cela a été voté en CEVU. Question de la procédure pour la PES et aussi de la tranparence.

Accord sur le fait d'afficher les responsabilités nominativement mais pas le service complet des personnes concernées.

JD: dans les composantes excédentaires, on ne fait pas d'heures sup. On pourrait avoir ce type de cadrage (cf. Interdire les heures complémentaires). Prendre en compte que l'on ne peut pas faire des heures sup si on demande des décharges de service.

JFP: comment se passent les économies au niveau des demi ATER ? Change selon les composantes.

PR: oui, il faut que la règle soit la même pour tout le monde car maintenant c'est une contrainte que l'on assume complètement.

YS: Revient au problème de la vue globale sur l'ensemble des primes tous corps confondus, souhaiterait avoir un tableau global chaque année car nous n'avons quasiment aucune info sur les BIATOS (uniquement CTP).

Finalement, je souhaite que la question des cumuls soit prise en compte avec un plafond sur une fenêtre de 5 ans: au dessus de 5*192h par exemple, plus de rémunération. Si le collègue souhaite poursuivre son investissement, c'est par souci du collectif de manière désintéressé, par pour une carotte.

PR: suis ouvert à toute proposition, faut que les cadrages que nous mettons en place ne soient pas bloquant pour le système et lui permette de fonctionner. Sens du dépassement des 192h mais avec contrôle.

FG: même dans notre équipe on a des divergences de vue ou d'appréciation. On a avancé sur pas mal de points, même si il reste des aspects à discuter. Content que tu aies annoncé que l'on reprenne le dossier car il y a des ajustements à faire. Combien cela va coûter tout cela au total ? On peut avoir des rémunérations complémentaires sur des contrats recherche ou formation, il faut avoir tout cela en tête.

Vote: Pour: 7, Contre: 1, Abstention: 5.

YS: demande de réunion de la commission des statuts pour mettre à plat le règlement intérieur de l'université (comités de sélection, règles pour les délégations, référentiel des services, procédures de gestion des primes ...). Le règlement intérieur nécessite un passage en CA, fondamental de formaliser nos pratiques pour que les personnels aient accès unique et clair à l'information.

PR: oui, mais pas de temps pour l'instant.